## ACTE - NOTARIE

L'an deux Mille-Vingt –Cinq, le 11<sup>ème</sup> jour du mois d'Avril;
Nous soussigné, <u>PHUKUTA PHUKUTA Antoine</u>, Procureur de la République,
près le Tribunal de Grande Instance des Cataractes et Notaire de la Ville de
Mbanza Ngungu, Certifions que, LES STATUTS dont les clauses sont ci-dessous
insérées ont été présentés ce jour à Mbanza-Ngungu par: Lukala Ngangu
Développement», en sigle « L.N.D. ASBL», ici représentée par:

Monsieur Léopold NGOMA, de nationalité Congolaise, résidant sur l'avenue du Marché n°10, Q/4 Wumba, Ex Cité de Lukala, agissant en qualité du Président; Comparaissant en présence des Messieurs KEBE NGOMA Raymond et LEKA MANUANA Chantal, tous deux Agents de l'Administration, résidant à Mbanza-Ngungu, témoins instrumentaires à ce requis, réunissant les conditions exigées par la loi;

- Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par nous, Notaire à MBANZA-NGUNGU;
- Le Comparant pré qualifié a déclaré devant nous et en présence des témoins que l'acte susdit tel qu'il est dressé renferme bien l'expression de volonté de leurs signataires;

En foi de quoi, le présent acte a été signé par Nous Notaire, le Comparant et les témoins et revêtu du sceau de l'Office Notarial de Mbanza-Ngungu.

LE NOTAIRE

LE NOTAIRE

PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

PHUNUTA PRIMITA PRIMITA Antoine = |= |

## POUR LEGALISATION DES SIGNATURES

MBANZA-NGUNGU, LE 11/04/2025

PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

PHUNUTA PHUKUTA Antoine =/=

ANOTAIRE.

POU

11/0 410